
RMI

Report

2022

Résultat thématiques



Prévention des dommages

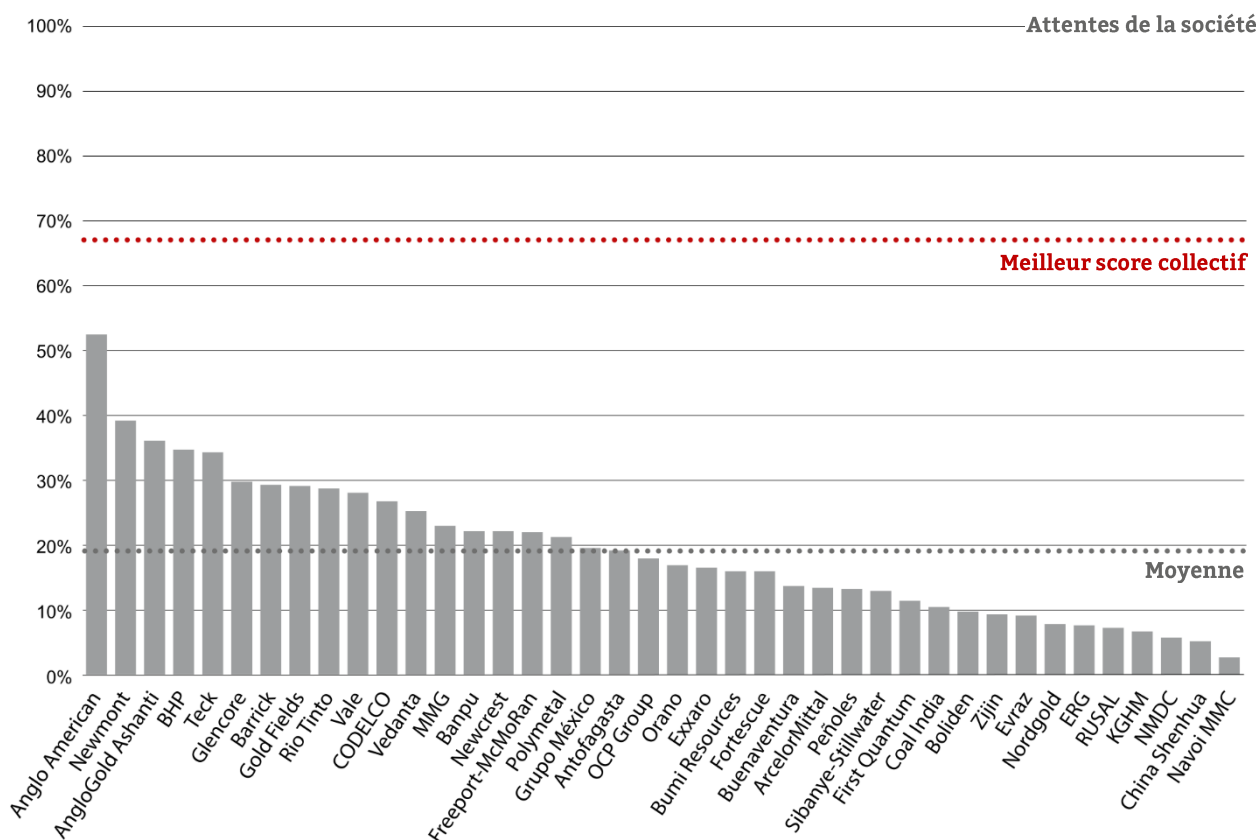
Prévention des dommages



Les indicateurs de prévention des dommages évaluent dans quelle mesure les entreprises ont mis en place des systèmes de gestion des risques ESG pour éviter que leurs opérations ou leurs relations commerciales ne causent ou ne contribuent à causer des dommages aux personnes ou aux environnements. L'absence de mesures adéquates de gestion des risques est de loin la cause la plus fréquente des impacts nocifs liés à l'exploitation minière, comme en témoigne un récent [rapport](#) RMF sur le sujet. Les sujets couverts par cette question transversale comprennent par exemple la préparation et la planification en cas d'urgence, la réhabilitation, la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et les efforts visant à minimiser les impacts ESG liés à la réinstallation, la santé et la sécurité, la qualité et la quantité de l'eau, la réinstallation, etc.

Les résultats de l'évaluation montrent que les preuves de l'existence de telles mesures de prévention sont limitées, avec un score moyen de seulement 19 %. Cependant, les meilleurs scores observés sur l'ensemble des questions de métrique de prévention des dommages montrent que les entreprises pourraient déjà atteindre un score de 67% en adoptant les bonnes pratiques démontrées par leurs pairs.

Résultats en matière de prévention des dommages



EXEMPLES DE RÉSULTATS DÉTAILLÉS

Responsabilité du conseil d'administration et de la direction générale

En tant qu'étape nécessaire pour que l'entreprise se concentre sur la prévention des dommages, la responsabilité des questions ESG doit être attribuée aux cadres supérieurs des équipes de gouvernance et de direction de l'entreprise. Les résultats sur cette question sont très mitigés, très peu d'entreprises étant en mesure de démontrer que la responsabilité d'une gestion ESG saine a été confiée à des membres individuels du conseil d'administration et à des cadres supérieurs, que des exigences en matière de compétences ont été définies pour ces postes et que les personnes occupant ces postes sont tenues responsables de la performance ESG.



Prévenir les violations des droits de l'homme par les prestataires de services de sécurité

Bien que les prestataires de services de sécurité employés ou engagés par les sociétés minières contribuent à maintenir la stabilité et à préserver l'état de droit sur les sites miniers, il existe un risque que le manque de sensibilisation et de compréhension des droits de l'homme conduise à des violations des droits par ces prestataires de services. On attend des sociétés minières qu'elles démontrent qu'elles prennent des mesures pour minimiser ces risques. Les résultats de l'évaluation montrent que seules quelques entreprises sont en mesure de prouver qu'elles examinent systématiquement les antécédents des prestataires de services de sécurité afin de s'assurer qu'elles n'engagent pas de personnes ayant été impliquées dans des violations des droits de l'homme dans le passé.



0 score  Full score

TENDANCES

Progrès sur les risques liés aux décisions d'entreprise, et non aux impacts des opérations

Des progrès significatifs ont été réalisés en matière d'intégration de la prise en compte des risques ESG dans les décisions d'entreprise. Par exemple, les niveaux de performance moyens ont plus que doublé, pour atteindre 43 %, sur la question de l'évaluation des droits de l'homme, du travail et des risques environnementaux associés aux chaînes d'approvisionnement des entreprises. Toutefois, les progrès sont beaucoup moins évidents en ce qui concerne les efforts déployés pour évaluer et traiter les risques ESG au sein des opérations des entreprises elles-mêmes. Alors que l'utilisation de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme commence à se généraliser, il n'y a encore pratiquement aucune preuve de mesures prises par les entreprises pour s'assurer que leurs opérations évaluent les risques spécifiques qu'elles peuvent présenter pour la santé des Communautés, pour les femmes ou pour l'accès aux terres des Communautés locales.

EXEMPLE DES MEILLEURES PRATIQUES

Gérer les impacts de l'utilisation des terres

AngloGold Ashanti a développé des normes de gestion pour évaluer et traiter ses impacts sur l'utilisation des terres et l'accès aux terres. Les normes exigent que les opérations identifient régulièrement les zones qui ne sont plus nécessaires aux activités opérationnelles, qui peuvent être rendues disponibles pour une réhabilitation progressive (simultanée). Les opérations sont également tenues de développer des objectifs d'utilisation des terres après l'exploitation minière, en consultation avec les communautés affectées et les autorités gouvernementales.

LIEN AVEC L'ACTION SUR LES SITES MINIERS

Faire participer les parties prenantes locales à la planification d'urgence

Alors que presque toutes les entreprises démontrent qu'elles exigent de leurs opérations qu'elles développent des plans de préparation et de réponse aux urgences, moins de la moitié démontrent qu'elles exigent de leurs opérations qu'elles s'engagent avec les parties prenantes locales dans la conception et la mise à l'essai des plans de réponse aux urgences. Sans un tel engagement, il existe un risque réel que les plans ne soient pas efficaces pour protéger les communautés locales et les autres groupes affectés. Ce manque apparent d'attention à l'égard de l'engagement local est mis en évidence par les résultats de l'évaluation des sites miniers. Seuls deux sites miniers montrent qu'ils ont fait participer les Communautés locales à l'essai de plans d'intervention d'urgence et seuls cinq sites miniers démontrent qu'ils ont informé les Communautés locales de ce qu'il faut faire en cas d'urgence liée à l'exploitation minière.

Avertissement

Les constatations, conclusions et interprétations contenues dans le présent rapport RMI Report 2022 ne reflètent pas nécessairement les points de vue des bailleurs de fonds, administrateur·rices et employé·es de la Responsible Mining Foundation, ni des autres personnes ayant participé aux consultations ou contribué à ce rapport comme conseillers.

Le présent rapport est publié à titre d'information uniquement et n'est nullement destiné à un usage promotionnel. Ce rapport ne fournit aucun conseil ni recommandation sur le plan comptable, juridique, fiscal ou propre aux investissements, et il ne constitue ni une offre ni un démarchage en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers d'aucune sorte. Pour comprendre pleinement la méthodologie du RMI Report 2022, il convient de consulter les sections correspondantes du site Internet.

Le RMI Report 2022 cherche des preuves relatives aux politiques et pratiques des entreprises sur les questions économiques, environnementales, sociales et de gouvernance (EESG), mais ne cherche pas à mesurer les résultats concrets obtenus sur ces questions EESG. Les résultats sont basés uniquement sur des éléments provenant du domaine public ou fournis par les entreprises en tant que données ouvertes. Bien que ces informations soient considérées comme fiables, rien ne garantit leur exactitude et leur exhaustivité. De même, ces informations ne permettent pas d'exclure l'existence de politiques et de pratiques que le RMI Report 2022 n'a pas pu prendre en compte aux fins de l'évaluation. À cet égard, les résultats des entreprises dont les scores sont faibles ne reflètent pas nécessairement l'absence de politiques et de pratiques pertinentes, mais peuvent s'expliquer par des lacunes en termes de reporting public, des restrictions d'accès à l'information et/ ou des difficultés d'accès au portail web du RMI pour les entreprises.

Il convient de noter que, avant la publication du présent rapport, chaque entreprise figurant dans le RMI a été invitée à vérifier l'exactitude factuelle des données et des preuves contextuelles sur lesquelles se fonde le RMI, et à passer en revue les informations propres à l'entreprise dans la bibliothèque de documents du RMI.

Les noms et frontières sur les cartes ne reflètent pas une position officielle de la part de la RMF ni des personnes impliquées dans sa gouvernance, ses employé·es ou ses prestataires de services. Les cartes sont utilisées à titre indicatif et ne sont en aucun cas l'expression de l'opinion de la RMF en ce qui concerne les statuts légaux des pays ou territoires, ou en matière de délimitation des frontières ou limites territoriales. Chaque fois que nécessaire, ce sont les approches de l'ONU vis-à-vis de la représentation des frontières qui ont été prises en compte.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour vérifier l'exactitude des traductions, la version anglaise du document doit être considérée comme la version définitive. Le RMI se réserve le droit de publier des rectificatifs sur son site Internet et les lecteur·rices du rapport RMI Report 2022 sont invité·es à consulter le site Internet pour toute correction ou modification www.responsibleminingindex.org.

Mention relative aux droits d'auteur

Toutes les données et contenus écrits sont mis à disposition selon les termes de la licence internationale Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 (CC BY-NC 4.0).



Le contenu couvert par la licence ne peut être utilisé ni à des fins commerciales, ni de manière discriminatoire, dégradante ou faussé. En cas d'utilisation, veuillez créditer comme suit « Responsible Mining Foundation (RMF), RMI Report 2022 ». Les images, photographies et vidéos présentées.

www.responsibleminingindex.org



Responsible
Mining Foundation